

l'impulsion qui serait donnée au développement régional en tenant compte des priorités canadiennes, québécoises et régionales.

Après avoir soigneusement évalué les facteurs techniques, de coût et de développement qui ont été établis par ces études, le cabinet a décidé que le nouvel aéroport international de Montréal sera construit au nord de Montréal, près de la ville de Saint-Jérôme.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hellyer: Cet emplacement qui est situé à 26 milles du centre de Montréal et à 17 milles de l'aéroport de Dorval, répondra aux formes changeantes du trafic aérien et de la technologie, y compris les avions à réaction géants et les supersoniques, pour un avenir prévisible. Il concorde avec les stratégies de développement régional et assurera les plus gros avantages pour l'expansion de la région de Montréal et de l'économie du Québec en général.

L'emplacement assurera des opérations de vol sûres sans gêner les opérations à Dorval. Il ne fait l'objet d'aucune restriction en raison d'obstacles naturels ou artificiels. Les pistes peuvent être orientées dans les directions les plus favorables, compte tenu des vents dominants, sans avoir un effet néfaste sur les régions urbaines des alentours. Il s'y produit moins de brouillard et de verglas qu'aux autres endroits dans la région de Montréal.

• (2.40 p.m.)

L'emplacement est bien situé pour desservir la majorité des usagers qui proviendront en grande partie du centre, de l'ouest et du nord de la région métropolitaine de Montréal. Il est bien intégré aux réseaux de transport au sol existants et projetés et il sera possible d'assurer un accès facile à l'aéroport de Dorval. Cela facilitera les correspondances tant pour les marchandises que pour les passagers, et assurera ainsi l'utilisation continue optimale de l'aéroport actuel.

Du point de vue économique, l'emplacement au nord de Montréal portera au maximum l'influence essentielle qu'exerceront l'un sur l'autre le nouvel aéroport international et la région de Montréal. L'accès facile aux commodités qu'offre Montréal dans les domaines scientifiques, culturels et autres, et aux centres de loisir des Laurentides, encouragera l'établissement d'industries utilisant des technologies modernes ainsi que leur personnel. L'emplacement favorisera les formes les plus désirables de développement dans l'île Jésus et dans le corridor entre l'aéroport et Montréal. Avec une planification appropriée, il sera possible d'accélérer l'extension de ces développements le long de l'axe est-ouest vers Trois-Rivières et Québec.

Par conséquent, l'emplacement de l'aéroport apportera une contribution importante à

la prospérité tant de la région de Montréal que du Québec en général.

[Français]

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, la déclaration que vient de faire l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) n'est guère une nouvelle, mais plutôt la confirmation d'une rumeur qui se répandait de plus en plus depuis quelque temps.

Au fait, je demandais hier au ministre des Transports s'il pouvait nous assurer que le nouvel aéroport serait établi dans la région de Sainte-Thérèse. Malheureusement, Votre Honneur a jugé la question irrecevable et l'honorable ministre n'y a pas répondu. Je prétends que s'il a refusé de répondre c'est peut-être parce qu'il désirait faire une déclaration aujourd'hui et nous apprendre lui-même ce que nous connaissions déjà.

Monsieur l'Orateur, il ressort de cette longue déclaration que le gouvernement, depuis trois ans, discute du choix de l'emplacement du nouvel aéroport. En effet, le ministre précise bien que les travaux furent entrepris en 1966, et nous sommes en 1969. Ce n'est qu'après trois ans que nous connaissons enfin la décision du gouvernement actuel.

Je suis heureux du choix de l'emplacement, mais je déplore que nous ayons eu à attendre si longtemps, à cause des tergiversations du gouvernement. D'ailleurs, cela caractérise de plus en plus le gouvernement actuel, et nous souhaitons, monsieur l'Orateur, que la mise en chantier de cet aéroport ne retarde pas autant que la décision.

Je sais que cette décision ne plaira pas à toutes les régions qui ont envoyé des délégués faire des instances auprès du gouvernement fédéral, et je profite de l'occasion pour féliciter les représentants des municipalités des diverses régions qui ont travaillé avec ardeur afin que l'aéroport soit établi dans leur propre région. Toutefois, il fallait qu'une décision soit prise, et les arguments que le ministre a avancés relativement à la sécurité des vols, aux conditions atmosphériques, au sol, au fait que l'aéroport sera situé près de Dorval, sont des facteurs qui rendent la décision tout à fait acceptable.

Je voudrais également dire que le gouvernement du Québec a aussi agi avec sagesse en acceptant ce choix, même si l'aéroport sera situé dans la circonscription de l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) et, à mon avis, rien ne s'y oppose, car cela n'affecte en rien la valeur de la décision.

Nous devons espérer, monsieur l'Orateur, que la décision de construire le plus tôt possible ce deuxième aéroport sera bientôt prise et que Montréal pourra bénéficier très prochainement des avantages que cela procurera.